



CATALOGUE DE FORMATION 2024

CE QUE VOUS PROPOSE SKOV

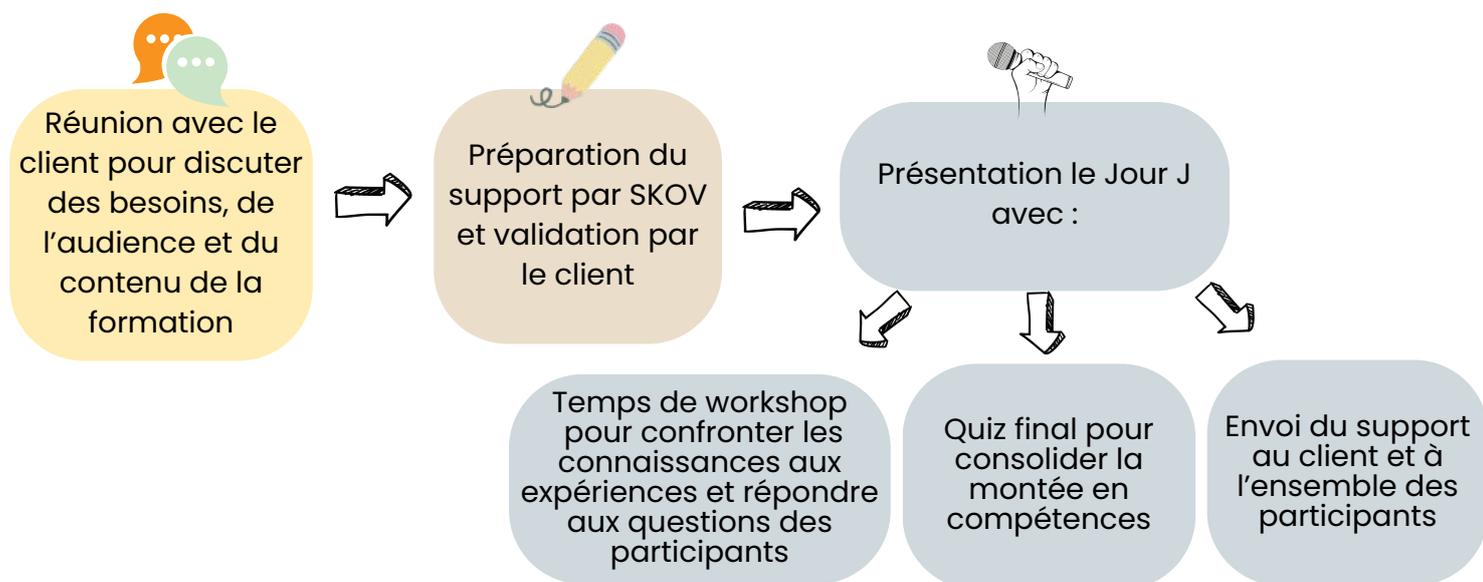
SKOV propose plusieurs formations à destination des collectivités, des élus, des entreprises et des maîtres d'ouvrage qui souhaitent connaître les bases juridiques de l'économie circulaire dans leur secteur d'activité, les intégrer au quotidien dans leurs projets, respecter ses obligations et anticiper les évolutions de la réglementation.

Le cabinet est un organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité : 84691899469.

LE DÉROULÉ D'UNE FORMATION SKOV

➡ Toutes nos formations ont vocation à être réalisées sur place chez le client.

➡ Elles s'organisent de la manière suivante :



ILS ONT SUIVI UNE FORMATION SKOV

“ Formatrice très dynamique qui a su condenser et nous éclairer sur nos problématiques principales. ”

Formation donnée à des MOA autour des obligations et responsabilités en matière de gestion des déchets en 2023

“ J’ai trouvé les échanges lors de l’atelier très intéressants, je pense que le format théorique + atelier est bien adapté à ce type de formation. Le fait d’avoir pu étudier des cas concrets, qui nous concernent directement est un vrai plus. Merci ! ”

Formation autour de la commande publique durable donnée à une communauté d’agglomération en 2022

“ Ateliers très enrichissants – vous étiez dynamiques et vous connaissez très bien votre sujet. Le format était limite trop court ! ”

Formation autour de la commande publique durable donnée à une communauté d’agglomération en 2022

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ?



- ➔ **MODULE 1** - Commande publique circulaire - **Page 5**
- Sous-module 1 - Construction durable et circulaire
 - Sous-module 2 - Aménagement durable et circulaire
 - Sous-module 3 - Achats de biens durables et circulaires



VOUS ÊTES UN MOA, UN MOE, UN BUREAU D'ÉTUDES OU UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX ?



- ➔ **MODULE 2** - Règlementation - Économie circulaire - BTP - **Page 6**
- ➔ **MODULE 3** - Réemploi des matériaux de construction - **Page 7**
- ➔ **MODULE 4** - Obligations et responsabilités en matière de gestion des déchets - **Page 8**
- ➔ **MODULE 5** - Assurances et réemploi dans la construction - **Page 9**



VOUS ÊTES UN(E) ÉLU(E) ?



- ➔ **MODULE 6** - Lutte contre les dépôts sauvages sur votre territoire - **Page 10**



Vous souhaitez vous inscrire ?

Envoyez un email à contact@skovavocats.fr
Ou contactez nous au +33 (0) 6 01 91 60 93

L'EQUIPE SKOV

L'équipe SKOV se compose de deux Avocats-Associés, d'une Avocate collaboratrice et d'une assistante opérationnelle polyvalente.

Le Cabinet se distingue par ses **méthodes innovantes** (legal-design) mais également par ses expertises de niche.

Les trois avocats interviennent dans des matières différentes et complémentaires. Ils unissent leur savoir et leurs compétences pour accompagner ensemble des projets complexes impliquant leur expertise respective, comme des projets d'aménagement.

Leur spécialité : trouver des solutions qui conjuguent fort impact environnemental, gouvernance innovante et sécurité juridique.

SKOV est également entreprise à mission. Sa raison d'être ? « Agir pour le droit de tous, générations présentes et futures, de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

Pour ce faire, SKOV accompagne les acteurs publics et privés dans la transition vers une société bas-carbone et vers l'économie circulaire, dans le respect de la justice sociale.



Elisabeth GELOT



Environnement
Economie circulaire
Droit administratif général
Procédure administrative contentieuse



Rémi DUVERNEUIL



Urbanisme
Aménagement et domanialité
Fonction publique
Droit des collectivités
Procédure administrative contentieuse
Pénal et responsabilité



Charlène NECTOUX



Droit public
Droit de la fonction publique
Droit des collectivités
Droit administratif général
Procédure administrative contentieuse



Claire CAHIN



Droit privé
Droit des contrats



Avocats-Associés



Avocate-Collaboratrice



Juriste



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Depuis 2015 en France (date de la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV), suivie ensuite de la loi AGEC en 2020 et de la loi Climat & Résilience en 2021), la place de l'économie circulaire dans la commande publique a été reconnue et a donné naissance à la notion de "commande publique durable". Depuis lors, de nombreuses obligations sont apparues pour les acheteurs publics pour les achats et fournitures, ainsi que dans d'autres divers domaines spécifiques (ex : loi AGEC pour les achats de pneus, logiciels, constructions temporaires, etc.). Comment s'y retrouver en pratique ? Qui dit pratique dit spécifique. SKOV vous propose un tour d'horizon avec trois ateliers différents (chacun étant dédié à un thème précis).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation à destination des acheteurs qui souhaitent acquérir les connaissances (contexte réglementaire et principaux outils) et les réflexes pour faire évoluer leurs marchés, et être accompagnés dans la révision de leurs marchés actuels.

PUBLIC CIBLÉ

Acheteurs publics.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis juridique nécessaire.



LES SUJETS

Construction durable et circulaire

- Connaître les obligations
- Les stratégies pour prescrire des matériaux de réemploi, recyclés et biosourcés
- Faire évoluer son marché en pratique



Aménagement durable et circulaire

- Les obligations réglementaires pour verdier la commande publique
- Exemples de stratégies
- Faire évoluer son marché en pratique



Achats de biens durables et circulaires

- Les dispositions générales et incitatives à connaître
- Les dispositions sectorielles contraignantes
- Faire évoluer son marché en pratique



EN PRATIQUE



MODALITES PRATIQUES

Théorie, travail en groupes et quiz final



LIEU

Présentiel chez le client ou autre



TARIF

2 400,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM

7 à 13 personnes



DURÉE

3 heures

MODULE 2

RÈGLEMENTATION - ECONOMIE CIRCULAIRE - BTP



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les déchets des matériaux issus du BTP représentent à eux seuls une part colossale des déchets en France. Et les matériaux doivent bien souvent parcourir de nombreux km avant d'arriver sur les chantiers. La tendance va donc vers une déconstruction sélective contre moins de démolition et utiliser les ressources directement accessibles face à la pénurie de matériaux. Quels sont donc les leviers juridiques pour ce faire ? Comment pratiquer l'économie circulaire en pratique dans le respect des diverses obligations ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif est de s'approprier le nouveau cadre réglementaire mis en place par la loi AGEC, mais aussi de découvrir des conseils concrets et les bonnes pratiques contractuelles ou encore fiscales dans le cadre des démarches d'économie circulaire.

PUBLIC CIBLÉ

- **Entreprise de travaux et concepteurs** (professionnels du BTP, maîtres d'oeuvre, architectes, bureaux d'études, etc.) ;
- **MOA publics** (collectivités, bailleurs sociaux, etc.) et privés (promoteurs par exemple).

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis juridique nécessaire.



LES SUJETS



Economie circulaire en **amont** : prévenir et gérer les déchets de chantier

- Nouveau schéma réglementaire instauré par la loi AGEC
- Hiérarchie des modes de traitement et principe de proximité
- Diagnostic PEMD
- Obligations de prévention et gestion des déchets de chantier
- REP PMCB : outil de respect des obligations



Economie circulaire en **aval** : recourir à des matières et des matériaux circulaires (réemploi, terres excavées, matériaux recyclés)

- Obligations (c.env., RE 2020) et leviers réglementaires (ex : terres excavées)
- Problématique et solutions liées au droit de la construction et des assurances



EN PRATIQUE



MODALITES PRATIQUES

Théorie, temps d'échanges et quiz final



LIEU

Présentiel ou visio-conférence



TARIF

2 400,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM

7 à 13 personnes

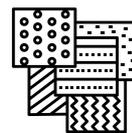


DURÉE

Entre 2 et 3 heures

MODULE 3

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Que ce soit pour un chantier de réhabilitation, de démolition ou de construction, privilégier le réemploi implique de l'ingénierie juridique et la maîtrise des enjeux liés :

- Au droit de l'environnement (statut de déchet et responsabilité liée)
- Au droit des contrats (marchés de travaux, contrat de vente, VEFA...)
- Au droit des assurances (problématique des techniques non courantes...)
- Au droit fiscal (TVA sur la reprise des matériaux récupérables par exemple)

Vous comprendrez grâce à cette formation quels sont les risques et les points d'attention, ainsi que les solutions pratiques et contractuelles pour sécuriser vos démarches de réemploi.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre les enjeux juridiques du réemploi des matériaux de construction et retranscrire une stratégie de réemploi dans les documents contractuels.

PUBLIC CIBLÉ

Maîtrise d'ouvrage (promoteur, bailleur sociaux...), maîtrise d'œuvre, bureau d'études, entreprises de travaux.

PRÉ-REQUIS

Niveau 1 - connaissance juridique.



LES SUJETS



PARTIE I - Privilégier le réemploi sur vos chantiers de **réhabilitation ou de démolition** : donner une seconde vie aux matériaux

- Rappel de l'obligation légale de privilégier le réemploi
- Quels matériaux du chantier peuvent être réemployés ?
- Quelles options pour les matériaux réemployables (Cession, réemploi in house, REP) ?
- Quelles modalités de cession ?
 - cession à l'entreprise de travaux,
 - mandat de cession,
 - cession par le MOA - Quelles conditions de cession (vente, don, échange) ?
- Comment gérer l'aléa (quantitatif et qualitatif) ?
- Précision sur les zones de dépôt réemploi de la REP



PARTIE II - Privilégier le réemploi dans vos projets de **construction neuve** : s'approvisionner en matériaux issus de la déconstruction

- Intérêts réglementaires (RE2020 ; REP)
- Comment prescrire l'intégration de matériaux de réemploi avec les entreprises de travaux (fourniture par l'entreprise, lot 0...)?
- Quels matériaux privilégier (quelles catégories, quelles informations, quelles garanties, problématique assurantielle, etc.) ?
- Quel impact de l'intégration de matériaux de réemploi dans les relations contractuelles avec les acquéreurs ?



EN PRATIQUE



MODALITES PRATIQUES

Théorie, cas pratiques et quiz final



LIEU

En présentiel chez le client ou autre



TARIF

2 400,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM

7 à 13 personnes



DURÉE

Entre 2 et 3 heures

MODULE 4

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Au vu du développement de la réglementation en matière de prévention et de gestion des déchets (REP PMCB, Traçabilité, tri à la source des 7 flux, lutte contre les dépôts sauvages, etc.), les maîtres d'ouvrage sont visés par diverses responsabilités en matière de gestion des déchets. SKOV vous propose avec cette formation de comprendre le statut de déchet (définition et éléments de distinction sur le chantier), les obligations en matière de prévention et gestion des déchets, (ex : hiérarchie des modes de traitement, tri à la source, traçabilité, etc.) et les responsabilités du MOA (la connaître, l'encadrer et la limiter).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation a pour objectif de sensibiliser sur le sujet, de fournir des informations pratiques aux participants, de leur permettre de maîtriser les bases de la réglementation.

PUBLIC CIBLÉ

Entreprise de travaux, maîtres d'ouvrage.

PRÉ-REQUIS

Niveau 1 - connaissance juridique.

LES SUJETS



Connaître le statut de DÉCHET



Comprendre les OBLIGATIONS de gestion qui s'y attachent



Maîtriser la RESPONSABILITÉ en cas de manquement à ces obligations



EN PRATIQUE



MODALITES PRATIQUES

Théorie et quiz final



LIEU

En présentiel chez le client ou autre



TARIF

2 400,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM

7 à 13 personnes



DURÉE

3 heures

MODULE 5

ASSURANCES ET RÉEMPLOI DANS LA CONSTRUCTION



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le droit des assurances et le droit de la construction sont constamment interrogés dans le cadre des démarches d'économie circulaire sur les chantiers, notamment avec l'intégration des matériaux de réemploi dans les projets de construction. Nouvelles chaînes de responsabilité, techniques non courantes, déclaration à faire, exclusion de garantie, attestation à demander...

Les sujets sont multiples, et les opérationnels rarement sachants sur la question. Face aux incertitudes, le réflexe est bien (trop) souvent de s'en rapporter à la parole des assureurs (parfois dissonante entre les assureurs, voire parfois contestable ou inexacte).

Le réemploi ayant vocation à devenir un mode constructif incontournable dans les prochaines années, il est nécessaire pour les bureaux d'étude, les équipes de maîtrises d'ouvrage et les entreprises de travaux de monter en compétences sur ces enjeux juridiques des sujets assurantiels liés au réemploi des matériaux de construction.

A la clé : la maîtrise du risque, un meilleur dialogue avec les assureurs (un rééquilibrage du rapport de force) et les autres acteurs du projet, et in fine plus d'économie circulaire !

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation a pour objectif de permettre aux équipes en charge du suivi d'opérations intégrant le réemploi de matériaux de construction de maîtriser les enjeux assurantiels, de conseiller le maître d'ouvrage, d'échanger avec le bureau de contrôle ou l'assureur en connaissance de cause et de proposer des stratégies adaptées pour limiter les risques, réduire les coûts et les délais.

PUBLIC CIBLÉ

Entreprise de travaux, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis juridique nécessaire.



LES SUJETS - EN DEUX TEMPS

TEMPS 1 – Mise à niveau - Les bases de l'assurance construction

- A) Rappel du **rôle de l'assurance** et de son **fonctionnement** sur le plan juridique
- B) Rappel de l'**émergence** de l'assurance construction
- C) Comprendre la **responsabilité** des constructeurs
- D) Comprendre les **assurances obligatoires et facultatives** liées à cette responsabilité (Liste)
- E) **Fonctionnement** de l'**assurance construction obligatoire** (DO et RCD)
- F) **Champ** de l'assurance construction obligatoire
- G) Les **acteurs** classiques de l'opération de construction, leur responsabilité et assurances (obligatoires ou facultatives)
- H) Les **limites** de l'assurance construction
- I) L'obligation de **déclaration**

TEMPS 2 – Assurances Construction et Réemploi des matériaux

- A) Décryptage des **problématiques** soulevées par les assureurs
- B) **Solutions** en pratique
- C) **Rôle, responsabilité et assurances** de chaque acteur
- D) En cas de **sinistre**



EN PRATIQUE

MODALITES PRATIQUES



Théorie et quiz à la fin de chaque partie



LIEU

En présentiel chez le client ou autre



TARIF

4 550,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 13 personnes



DURÉE

1 journée

MODULE 6

LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR VOTRE TERRITOIRE



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Des outils juridiques existent aujourd'hui (polices administrative et judiciaire) pour aider les élus et les agents des Communes et Collectivités à lutter contre les abandons et dépôts illégaux de déchets. Mais force est de constater qu'il s'agit d'une réglementation complexe et qui a évolué significativement depuis la loi AGEC. L'enjeu est donc de s'approprier ces procédures de contrôle et de sanction, et de disposer d'un Kit pour les déployer facilement sur le terrain.

A la clé : la réduction des coûts liés à ces pollutions, une amélioration de l'environnement et du cadre de vie, et de meilleures recettes pour les déchetteries publiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif est d'outiller juridiquement et efficacement les élus et agents des Communes et Collectivités afin de lutter contre les abandons et dépôts illégaux de déchets.

PUBLIC CIBLÉ

Elus et agents.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis juridique nécessaire.



LES SUJETS



Qui fait quoi ?

L'objectif est de comprendre la répartition des compétences et les pouvoirs des différents acteurs.



Avec quels moyens ?

Définir les modalités de contrôle (Caméra, piège photo, valeur de la preuve, RGPD, etc.).
SKOV proposera notamment une analyse SWOT (comparatif avantages / inconvénients) des solutions proposées



Comment ?

Définir et la/les procédure(s) applicable(s) (constat, PV, etc.)
SKOV privilégiera la présentation des procédures sous forme de schémas



EN PRATIQUE



MODALITÉS PRATIQUES

Théorie et quiz final



LIEU

En présentiel chez le client ou autre



TARIF

2 400,00 € (préparation et présentation)



FORMATEUR

Maître Elisabeth GELOT, Avocat-Associé en droit de l'économie circulaire



NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM

7 à 13 personnes



DURÉE

3 heures

DES QUESTIONS ?

**UN PROJET DE FORMATION ?
TOUTES NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE
ADAPTÉES ET NOUS POUVONS CONCEVOIR
UNE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR
RÉPONDRE À VOTRE BESOIN.**

CONTACTEZ-NOUS !

76 rue Président Edouard HERRIOT

69002 - Lyon

www.skovavocats.fr

contact@skovavocats.fr

06 01 91 60 93

